



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

pharmacies minières

Question écrite n° 104175

Texte de la question

M. Patrick Roy appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la question de l'ouverture bilatérale des pharmacies minières. Le Gouvernement s'était engagé à modifier, par voie législative, les dispositions actuellement en vigueur en la matière et à autoriser ainsi leur ouverture à l'ensemble de la population. Il n'en a malheureusement rien été, sous la pression des syndicats de pharmaciens libéraux, craignant que cette ouverture ne remette en cause la viabilité de leurs propres officines. Il paraît pourtant peu probable que les 68 pharmacies minières installées sur le territoire national mettent en danger l'activité des 22 000 pharmacies libérales de notre pays. Aussi il lui demande s'il entend intervenir afin de faire respecter les engagements de l'État à l'égard des mineurs et donc d'autoriser l'ouverture bilatérale des pharmacies minières.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Roy](#)

Circonscription : Nord (19^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 104175

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 septembre 2006, page 9759